

Corporate & Workwear:

Parcourez les changements réglementaires avec Sympatex

L'industrie des vêtements de travail et professionnels fait face à des changements importants en raison des interdictions à venir concernant des produits chimiques nocifs, tels que les PFAS dans les textiles. Alors que les réglementations en matière de durabilité et de sécurité évoluent, Sympatex est là pour accompagner cette transition avec des solutions sans PFAS. Ce guide vous aidera à comprendre les évolutions en cours et comment nous pouvons vous soutenir.

sympatex®



Suivez notre parcours
www.sympatex.com

Calendrier des principaux changements réglementaires :

● 1er janvier 2025: Certification OEKO-TEX® STANDARD 100

À partir du 1er janvier 2025, aucun PFAS ne sera autorisé dans les produits certifiés OEKO-TEX® STANDARD 100. Cela signifie que les finitions déperlantes (DWR) à base de C6 et autres traitements à base de PFAS devront être éliminés de tout produit recherchant la certification OEKO-TEX® STANDARD 100.



⚠ exception OEKO-TEX® STANDARD 100 pour les EPI (Équipements de Protection Individuelle)

Pour les applications d'EPI nécessitant des DWR à base de PFAS, les produits peuvent toujours obtenir la certification OEKO-TEX® STANDARD 100 en respectant le *Ø OEKO-TEX® STANDARD 100 supplement for PPE & Materials for PPE*.

Actions recommandées:

Commencez la transition vers des produits et finitions sans PFAS pour garantir la validité de votre certification OEKO-TEX® STANDARD 100. Sympatex propose des alternatives sans PFAS pour vous aider à respecter ces normes.

● 1er octobre 2025: Renforcement de la réglementation sur les PFAS

De nouvelles réglementations imposeront des contrôles plus stricts sur l'utilisation des PFAS dans les textiles. Les entreprises devront commencer à éliminer progressivement les traitements à base de PFAS dans les vêtements de travail et les équipements de protection pour se conformer aux nouvelles exigences.



Actions recommandées:

Remplacez tous les textiles traités avec des PFAS par des alternatives conformes et respectueuses de l'environnement. Sympatex est prêt à vous assister avec des laminés sans PFAS et des solutions durables pour garantir votre conformité.

● 10 octobre 2026: Interdiction complète des finitions à base de C6*

Une interdiction à l'échelle de l'UE des produits chimiques à base de C6, y compris le PFHxA, entrera en vigueur. Cela concerne tous les textiles et chaussures dépassant les limites de 25 ppb pour le PFHxA et les substances apparentées.



⚠ exception pour les EPI, Catégorie de risque III**:

Certaines applications spécifiques d'EPI en Catégorie de risque III pourront continuer à utiliser des finitions à base de C6 pour une période limitée.

Actions recommandées:

Collaborez dès maintenant avec Sympatex pour passer à nos produits sans PFAS et anticiper les réglementations. Sympatex propose des alternatives performantes et conformes aux exigences.

● L'entrée en vigueur est prévue pour la fin de l'année 2027:

Changements à venir : Interdiction complète des PFAS

Une interdiction totale de tous les PFAS pour toutes les applications est attendue dans les prochaines années. Cela inclura le PTFE, ce qui signifie que des alternatives devront être adoptées pour rester en conformité.



⚠ exceptions:

Des applications limitées pour les EPI de Catégorie de risque III devraient bénéficier de délais prolongés, mais ces produits devront également être sans PFAS à terme.

Actions recommandées:

Restez informé du calendrier de l'interdiction totale des PFAS et commencez à explorer des alternatives aux produits à base de PTFE. Sympatex peut vous accompagner avec des solutions pour vous aider à respecter ces réglementations en constante évolution.

Ce que cela signifie pour votre entreprise:

- **Leadership en durabilité:**
Alignez-vous sur les réglementations et positionnez votre entreprise en tant que leader en durabilité en adoptant des matériaux recyclables et sans PFAS. Les laminés sans PFAS de Sympatex sont à la fois performants et écologiques, assurant la conformité tout en réduisant l'impact environnemental.
- **Solutions sans PFAS:**
Sympatex propose une large gamme de laminés performants et sans PFAS qui contribuent non seulement à réduire l'impact environnemental mais aussi à respecter les nouvelles normes de sécurité et de durabilité
- **Préparez-vous pour les appels d'offres:**
Alors que les réglementations se durcissent, notamment avec l'interdiction imminente des finitions à base de C6 pour la plupart des applications à partir d'octobre 2025, envisagez de vérifier si des matériaux recyclables, sans PFAS et respectueux de l'environnement répondent aux exigences de votre application spécifique. Sympatex propose des solutions sans PFAS conformes aux dernières normes réglementaires et soutient les objectifs de durabilité.

Étapes suivantes:

- **Passez en revue votre gamme de produits:**
Assurez-vous que vos produits actuels respectent les changements réglementaires à venir en remplaçant tout matériau contenant des PFAS par des alternatives durables.
- **Consultez Sympatex:**
Nous sommes là pour vous accompagner dans la transition vers des alternatives durables. Contactez-nous pour des conseils personnalisés sur les produits qui répondent le mieux à vos besoins. Envoyez un e-mail à votre représentant Sympatex ou contactez-nous via sales@sympatex.com.
- **Préparez-vous aux changements de certification:**
Commencez à éliminer progressivement les finitions à base de PFAS et mettez à jour vos offres de produits en fonction des réglementations OEKO-TEX® STANDARD 100 et de l'UE.

Resources:

- **PFAS:**
🔗 Regulation - EU - 2024/2462 - EN - EUR-Lex
- **Directives OEKO-TEX STANDARD 100:**
🔗 Regulation - 2016/425 - EN - EUR-Lex
🔗 OEKO-TEX® STANDARD 100 Supplement for PPE and Materials for PPE (EN/DE)

Détails supplémentaires concernant l'interdiction complète des finitions à base de C6:

* PFHxA et substances apparentées au PFHxA - Principales restrictions:

Les produits ne peuvent pas être mis sur le marché ou utilisés s'ils contiennent des concentrations:

- égales ou supérieures à 25 ppb pour la somme du PFHxA et de ses sels.
- égales ou supérieures à 1 000 ppb pour la somme des substances apparentées au PFHxA.

Cette interdiction s'applique à:

- Textiles, cuir, fourrures et peaux utilisés dans les vêtements et accessoires destinés au grand public.
- Chaussures destinées au grand public.

** Exceptions à l'interdiction - Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

Exemption pour les EPI: Les paragraphes 1 et 2 de l'interdiction ne s'appliquent pas aux:

Équipements de protection individuelle (EPI) destinés à protéger les utilisateurs contre les risques de la Catégorie III (conformément au règlement européen 2016/425), spécifiquement pour:

- Substances et mélanges dangereux pour la santé
- Agents biologiques nocifs
- Radiations ionisantes
- Environnements à haute température (au moins 100°C)
- Environnements à basse température (en dessous de -50°C)
- Chocs électriques et travail sous tension
- Blessures par balles ou coups de couteau

Explorez maintenant notre collection de laminés dédiés aux vêtements de travail et d'entreprise dans notre **Digital Fabric Library**.

Comment y accéder?



Scannez le QR code ou suivez **ce lien** afin d'obtenir plus d'informations et obtenir votre Log-in.

